



Les nouveaux cantons du Tarn

Depuis les élections de mars 2015, le département du Tarn comprend 23 cantons au lieu de 46 auparavant. Le conseil départemental compte 46 conseillers départementaux, 23 femmes et 23 hommes. Les nouveaux cantons ont une population comprise entre 13 300 et 18 900 habitants en 2012.

Philippe Duprat, Fabien Battle

Deux fois moins de cantons : 23 au lieu de 46

Suite au nouveau découpage cantonal défini par décret début 2014, le Tarn se compose de 23 cantons, au lieu de 46 auparavant (figure 1). Les cantons les plus peuplés sont ceux de Albi-1 et Albi-3 avec plus de 18 000 habitants (population légale de 2012 en vigueur en 2015). Les cantons les moins peuplés, avec moins de 14 000 habitants, sont ceux des Deux-Rives, au sud et à l'est de Gaillac, et des Hautes-Terres-d'Oc, situé en grande partie sur les Monts de Lacaune. Ce dernier est également le plus vaste du département. Il s'étend sur 851 km² et regroupe 26 communes. À l'opposé le canton de Albi-1 s'étend sur moins de 10 km². Le canton de Carmaux-2-Vallée-du-Cérou, au nord-ouest de Carmaux, est celui qui compte le plus de communes (40). (figure 2).

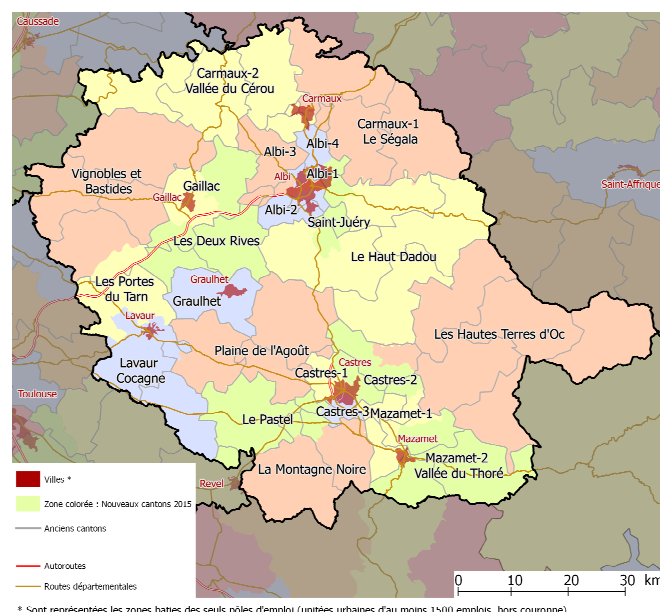
Plus de 1 habitant sur 3 en périphérie de pôles

Dans le Tarn, de nombreux cantons se caractérisent par leur situation dans des espaces périurbains et sous l'influence des villes d'une manière générale. Plus d'un habitant sur trois (35,6 %) réside ainsi en périphérie d'un ou plusieurs pôles (agglomération de plus de 1 500 emplois), contre 31,5 % en Midi-Pyrénées. Cela concerne la totalité ou la quasi-totalité des habitants de quatre cantons du département. Le canton des Portes-du-Tarn (commune principale Pont-de-Larn) se situe pour l'essentiel dans la couronne périurbaine de Toulouse. Le canton des Plaines-de-l'Agoût, entre Castres et Toulouse, et sous l'influence de ces deux villes, est également dans l'aire d'influence de Lavaur et de Graulhet, voire d'Albi. Le canton de La Montagne Noire se situe à la croisée des aires d'influence de Mazamet, Castres et Revel. Enfin le canton Vignobles-et-Bastides est situé en grande partie dans la couronne périurbaine de Toulouse, mais également dans les aires d'influence de Montauban et, à un moindre degré, de Gaillac. À l'inverse, seulement 7,3 % des habitants du département résident dans une commune isolée, hors influence d'un pôle. Cela concerne près des trois quarts des habitants du canton des Hautes-Terres-d'Oc et un tiers de ceux du canton du Haut-Dadou, sur les contreforts du Massif central.

Croissance démographique dans la plupart des cantons

Entre 2007 et 2012, la population du Tarn augmente en moyenne de 0,5 % par an, contre + 0,8 % en Midi-Pyrénées. Cette évolution se répercute sur une majorité des cantons du département mais elle est contrastée. La croissance démographique est forte, supérieure à 1 % par an, dans sept cantons, principalement situés en périphérie des villes : Le Pastel, dont la principale commune est Puylaurens et Les Portes-du-Tarn (+ 2,0 %), Les Deux-Rives (+ 1,7 %), les Vignobles-et-Bastides, la Plaine-de-l'Agoût (+ 1,4 %), Gaillac (+ 1,4 %) et Lavaur-Cocagne (+ 1,1 %). À l'inverse, la population diminue principalement dans la commune de Castres (- 0,8 % par an) et dans le canton rural des Hautes-Terres-d'Oc (- 0,7 % par an).

1 23 nouveaux cantons dans le Tarn



* Sont représentées les zones bâties des seuls pôles d'emploi (unités urbaines d'au moins 1500 emplois, hors couronne)

2 Population des nouveaux cantons

Cantons du Tarn	Nb de communes	Superficie km ²	Population 2012	Densité hab/km ²	Évolution annuelle moyenne (2007-2012) (%)
Albi-1	1	9	15 756	1 751	nd
Albi-2	6	60	18 251	307	nd
Albi-3	9	111	17 679	159	nd
Albi-4	3	46	18 893	407	nd
Commune d'Albi*	1	45	49 231	1 099	0,1
Albi-2 hors Albi*	5	44	6 542	149	0,5
Albi-3 hors Albi*	8	100	9 140	92	1,3
Albi-4 hors Albi*	2	38	5 666	150	2,1
Carmaux-1 Le Ségala	33	493	17 401	35	nd
Carmaux-2 Vallée du Cérrou	40	476	18 475	39	nd
Commune de Carmaux*	1	14	9 774	693	-1,0
Carmaux-1 Le Ségala hors Carmaux*	32	483	11 612	24	0,6
Carmaux-2 Vallée du Cérrou hors Carmaux*	39	473	14 490	31	0,5
Castres-1	1	42	17 031	405	nd
Castres-2	7	126	15 309	121	nd
Castres-3	2	27	15 327	559	nd
Commune de Castres*	1	98	41 529	423	-0,9
Castres-2 hors Castres*	6	87	5 447	62	0,9
Castres-3 hors Castres*	1	10	691	71	-0,7
Les Deux Rives	18	286	13 759	48	1,7
Gaillac	3	78	16 151	208	1,3
Graulhet	7	134	16 355	122	0,5
Le Haut Dadou	31	675	16 927	25	0,7
Les Hautes Terres d'Oc	26	851	13 253	16	-0,7
Lavaur Cocagne	23	261	17 050	65	1,1
Mazamet-1	9	106	17 614	166	Nd
Mazamet-2 Vallée du Thoré	12	290	17 237	59	Nd
Commune de Mazamet*	1	73	10 093	139	0,1
Mazamet-1 hors Mazamet*	8	106	15 162	143	-0,4
Mazamet-2 Vallée du Thoré hors Mazamet*	11	218	9 596	44	-0,1
La Montagne Noire	15	282	15 085	54	1,0
Le Pastel	15	217	16 545	76	2,0
Plaine de l'Agoût	27	393	15 961	41	1,3
Les Portes du Tarn	10	166	15 809	95	2,0
Saint-Juéry	7	74	15 193	206	0,5
Vignobles et Bastides	25	567	17 886	32	1,4
Ensemble du département	323	5 772	378 947	66	0,5

nd : non disponible

Source : Insee, Recensements 2012 pour les populations légales et 2011 pour les caractéristiques de la population (exploitations principale)

Pour comprendre

Le canton est la circonscription électorale dans le cadre de laquelle sont élus les conseillers départementaux.

La loi du 17 mai 2013 instaure un nouveau mode d'élection pour les membres des conseils départementaux, nouvelle appellation des conseils généraux. Lors des élections des 22 et 29 mars 2015, les candidats se présentaient en binôme composé d'un homme et d'une femme, ceci afin de garantir la parité hommes-femmes. Dans chaque canton, un binôme a été élu au scrutin majoritaire à deux tours. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Président de la République lors des États généraux de la démocratie territoriale.

Le nombre d'élus restant inchangé, la carte cantonale de chaque département a été modifiée en conséquence et a conduit à un nombre de cantons deux fois moins élevé.

Définitions

La notion d'**unité urbaine** correspond à celle de l'agglomération : c'est un ensemble continûment bâti, constitué d'une ville-centre et de sa banlieue. On parle de pôle dès lors qu'il y a au moins 1 500 emplois. Les communes appartenant à une unité urbaine sont dites urbaines, les autres sont considérées comme rurales.

L'**aire urbaine** est la zone d'influence d'un pôle. Elle est constituée du pôle et de sa couronne, ensemble de communes dont une partie importante de la population résidente (40 %) travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les **communes multipolarisées** sont les communes sous l'influence croisée de plusieurs pôles. Les autres communes sont dites **isolées, hors influence des pôles**.

*Certaines communes peuvent faire l'objet d'un découpage en plusieurs cantons. Le canton peut donc comprendre une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Certaines données n'étant disponibles qu'au niveau des communes entières, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton. Les chiffres de population totale pour l'ensemble des nouveaux cantons portent sur leur vrai contour. En revanche, les caractéristiques de la population ne sont parfois disponibles qu'au niveau des pseudo-cantons, ce qui explique que certaines lignes du tableau ne soient pas renseignées.

Insee Midi-Pyrénées

36, rue des Trente-Six Ponts
31054 Toulouse cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédacteur en chef :
Bruno Mura

ISSN : 2417-1034

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Décret n° 2014-170 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Tarn
- [Les populations légales 2012 des cantons - découpage 2015 sur Insee.fr](#)
- « [Populations légales au 1^{er} janvier 2012 : 378 947 Tarnais](#) », Insee Flash Midi-Pyrénées n°23, janvier 2015
- « [Dans le Tarn, une croissance démographique tirée par l'influence toulousaine](#) », Insee Analyses Midi-Pyrénées n°19, décembre 2014

